Soustons : lieux-dits et noms d	le lieux			
nom de lieu				
Flandé				
antériorité				
	source : Registre paroissial 170	6-1722		
lieux-dits	type de lieu	quartier	cadastre	IGN
Flandé	maison	Hardy	BP	4842-632



Flandé

Dans les dictionnaires gascons, le mot 'flandé', flandèr, désigne le tisserand. L'origine du mot, nom de métier et de personne, ne pourrait s'expliquer, à en croire Jacques Boisgontier (F. Arnaudin, Dictionnaire de la Grande Lande) que par un emprunt à l'ancien français filandrier | \*filandier (attesté en 1292 selon Alain Rey, « ouvrier qui file à la main »). Mais on peut en douter, car la filiation rencontre des difficultés d'ordre phonétique, la disparition du i de la première syllabe. Le mot est rattaché à la fois au pays de Flandre et au métier à tisser (Vincent Foix). Effectivement le flamand Flandre a lui-même donné flandrin (Alain Rey) et la forme altérée flandin | flandain (Marie-Thérèse Morlet), diminutif avec le sens de « fluet, élancé, mou, désoeuvré ». Dans le Midi, on trouve Flandin comme nom de personne (Mistral). Nous l'avons trouvé comme nom de personne en Gascogne au XIXème siècle.

Le terme gascon le plus usité pour désigner le tisserand est teishenèr, dérivé du latin texere, « tisser, ourdir une toile ». Quant à l'action de filer, elle s'exprime par le verbe hilar, du latin filare, la fileuse est désignée par hialaira, hieledora, avec passage du f latin initial à h. Les deux racines latines établissent une distinction entre les deux opérations. L'apparition de flandèr en concurrence avec teishenèr puis sa relative mise à l'écart (Palay le signale comme vieux) ne peut être élucidée que par une étude de lexicologie diachronique\*; la spécificité du métier de tisserand par rapport au travail de filage à la main ou mécanique ne peut être éclairée que par une histoire régionale du tissage. On verra une perte de la compréhension du mot **Flandé** dans le fait que ce lieu-dit a été rebaptisé 'Le Russe' dans la première moitié du XXe siècle.

Quelle qu'ait été sa signification de départ, **Flandé** apparaît comme un mot importé qui a pu désigner, soit un émigré flamand ou un vétéran soustonnais des guerres de Flandre (la première attestation date de 1707), soit un homme dégingandé, soit un tisserand, soit un porteur du patronyme **Flandé**. Seuls des documents précis permettraient de trancher.

praphie occitane normalisée notation phonétique API  Flandèr [flan'ðe]